



ARRÊTÉ en date du 20 MARS 2025

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État, spécialisé « routes et bases aériennes »

ouvert au titre de l'année 2025

Sous réserve de publication de l'arrêté préfectoral d'ouverture

**Le Préfet de la Région Grand Est,
Préfet de la zone de Défense et de Sécurité Est,
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est,**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2024 portant délégation de signature du directeur interdépartemental des routes Est,

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes Est ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Le recrutement est assuré par une commission de sélection, assistée d'une sous-commission chargée d'examiner les candidatures et d'auditionner les candidats admissibles.

Article 2 : La composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État, au titre de l'année 2025, est fixée comme suit :

Présidente de la commission :

- Aurore JANIN, Conseillère d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Secrétaire Générale de la DIR EST

Membres de la commission :

- Émilien CARRE, Technicien Supérieur du Développement Durable, Chef de centre du CEI de Frignicourt
- Emmanuel NICOMETTE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Chef du District de Vitry
- François WEBER, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Adjoint au chef du District de Vitry
- Jean-Philippe ROMARY, Ingénieur des Travaux Publics de l'État, Ministère de la Justice

Article 3 : La composition des sous-commissions pour le recrutement sans concours d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État, au titre de l'année 2025, est fixée comme suit :

POUR LE POSTE OFFERT AU POINT D'APPUI DE CHALONS :

Président de la sous-commission :

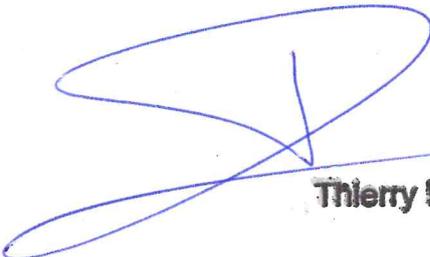
- Emmanuel NICOMETTE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Chef du District de Vitry

Membres de la sous-commission :

- Magalie BINDER, Attachée d'Administration de l'État, Cheffe du Bureau Formation Recrutement Accompagnement (BFRA)
- Émilien CARRE, Technicien Supérieur du Développement Durable, Chef de centre du CEI de Frignicourt
- Laurent DUVAL, Chef d'Equipe d'Exploitation Principal, Assistant technique du pôle fonctionnel
- Pauline RAPIAU, Contractuelle FP, Chargée de Formation et de Recrutement au BFRA
- Arnaud SANCHEZ, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable, Responsable du pôle fonctionnel au District de Vitry
- François WEBER, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Adjoint au chef du District de Vitry
- Émilie COURTIOL, Contractuelle FP, Assistante de Formation et de Recrutement au BFRA

Article 4 : Le directeur interdépartemental des routes Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 20 MARS 2025
Pour le Préfet de la Région Grand Est,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfet du Bas-Rhin,
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est et par
délégation,
Le directeur interdépartemental des routes Est et par
délégation,


Thierry RUBECK

Le Directeur Adjoint Exploitation,